


| | |
|---|--|
| <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p>  | <p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2020</p> |
| <p>Nombre : De conseillers en exercice : 27 De présents : 24 De votants : 27</p> | <p>L'an deux mil vingt, le trente juillet à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes d'Autrans,</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, maire, Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Martine DE BRUYN (pouvoir à Isabelle COLLAVET), Guillaume HENRY (pouvoir à Pascale MORETTI) et Françoise KAOUZA (pouvoir à Maryse NIVON).</p> |

A. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Aucune observation du Conseil Municipal sur le compte rendu du 9 juillet 2020, il est donc approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire explique que le compte-rendu au conseil a été envoyé un peu tardivement au Conseil du fait des 2h30 d'échanges à rapporter.

B. Décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision n°2020/23 :

Décide de fixer les tarifs complémentaires des activités estivales et produits annexes pour la saison 2020.

MAISON DES SPORTS AUTRANS

- Accès Maison des Sports 1 Heure..... 2,00 €
- Accès Maison des Sports Saison.....20,00 €
- Inscription Tournoi Sportif organisé par la station.....2,00 €

ZIPLINE

- Complément Tarifaire Descente en Duo à 2 descentes distinctes.....18,50 €

C. Délibérations

1. Composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Vu la délibération du Conseil municipal n°20/36 en date du 9 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il rappelle que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il précise qu'outre le maire, président de droit de cette commission, elle se compose de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Monsieur le maire propose un vote à main levée, plutôt qu'une élection par liste, dans un souci de simplifier les choses.

Il précise qu'il souhaiterait que l'adjoint aux travaux et l'adjointe aux finances fassent partie de cette commission.

Monsieur le Maire procède au recueil des candidatures :

- Gabriel TATIN
- Patrick GAUDILLOT
- Lorraine AGOFROY

- Florian MICHEL
- Maryse NIVON
- Christophe CABROL

sont élus :

- Patrick GAUDILLOT- (titulaire)
- Florian MICHEL (titulaire)
- Maryse NIVON (titulaire)

- Gabriel TATIN (suppléant)
- Lorraine AGOFROY (suppléant)
- Christophe CABROL (suppléant)

→ La composition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le maire souhaite préciser que la commission de la CAO se réunit de moins en moins souvent. Il sera prochainement détaillé dans le règlement intérieur du conseil municipal des zones de dépenses :

- **Jusqu'à 2000 euros** : l'Adjoint ou la DGS signeront les devis, sous réserve que la somme soit engagée.
- **Jusqu'à 10 000 euros** : les dépenses seront discutées en Exécutif
- **De 10 000 euros à 40 000 euros** : la CAO se réunira mais de façon informelle pour discuter
- **Au-delà de 40 000 euros** : La CAO se réunira officiellement.

2. Composition de la commission de délégation de service public

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Vu la délibération du conseil municipal n° 20/37 en date du 09 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le maire propose que la composition de la commission de la DSP soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Il rappelle que la commission de la DSP se réunit à la demande pour examiner les délégations de service public.

sont élus :

- Patrick GAUDILLOT (titulaire)
- Florian MICHEL (titulaire)
- Maryse NIVON (titulaire)

- Gabriel TATIN (suppléant)

- Lorraine AGOFROY (suppléant)
- Christophe CABROL (suppléant)

→ La composition est approuvée à l'unanimité.

3. Désignation des délégués auprès du Parc Naturel du Vercors

Rapporteur : Pierre WEICK

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les dispositions des articles L 5212-6, L5212-7 et L5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des délégués des Conseils Municipaux auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Conseil Municipal d'Autrans-Méaudre en Vercors, propose de désigner auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors :

- 1 Délégué titulaire
- 1 Délégué suppléant

Pierre WEICK précise que le Parc a été créé en 1970, qu'il va fêter ses 50 ans, et qu'il est en train de réviser sa charte pour l'échéance de 2023. C'est un Syndicat mixte qui regroupe :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les Départements de la Drôme et de l'Isère
- 85 communes
- Plusieurs Intercommunalités

Il explique que lors de la campagne électorale, ils avaient exprimé le souhait que la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors ne soit pas passive, mais force de proposition, notamment auprès du Parc Naturel du Vercors. La commune devra approuver la nouvelle Charte du Parc en 2021.

Monsieur le maire propose un vote à main levée, Pierre WEICK recueille les candidatures des titulaires et procède au vote à main levée :

- Lorraine AGOFROY – 1 voix
- Patrick GAUDILLOT – 5 voix
- Hugues MAILLARD – 20 voix

Hugues Maillard est élu représentant titulaire

Monsieur le Maire recueille les candidatures des suppléants et procède au vote à main levée :

- Lorraine AGOFROY- 14 voix
- Patrick GAUDILLOT - 5 voix

Lorraine AGOFROY est élue représentante suppléante

Maryse NIVON demande si les suppléants peuvent assister aux réunions avec le titulaire, Monsieur le Maire et Pierre WEICK répondent que non, le suppléant ira aux réunions que si le titulaire ne peut y assister.

Pierre WEICK précise qu'il y a tout de même des commissions de travail, où titulaire et suppléant sont appelés à siéger.

4. Désignation des délégués auprès du SIALMO

Rapporteur : *Pierre WEICK*

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les dispositions des articles L5212-6, L5212-7 et L5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des délégués des Conseils Municipaux auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Conseil Municipal d'Autrans-Méaudre en Vercors, propose de désigner auprès du Syndicat Intercommunal des Alpagnes de la Molière :

- 3 Délégués titulaires
- 3 Délégués suppléants

Pierre WEICK rappelle que le SIALMO, syndicat intercommunal, gère les équipements liés au pastoralisme sur l'Alpage de la Molière. Il regroupe les communes de :

- *Autrans-Méaudre en Vercors*
- *Lans en Vercors*
- *Engins*

Il est aussi un interlocuteur de l'Espace Naturel Sensible de la Molière, créé par le Conseil départemental de l'Isère, qui a vocation à préserver les milieux naturels et d'organiser l'accueil sur ce site.

Pascale MORETTI fait remarquer que le SIALMO a un territoire plus petit que le Parc, mais possède plus de délégués.

Pierre WEICK recueille les candidatures des titulaires et procède au vote à main levée :

- *Alain CLARET – 7 voix*
- *Lorraine AGOFROY -9 voix*
- *Florian MICHEL – 17 voix*
- *Sylvain FAURE – 18 voix*

Florian MICHEL, Sylvain FAURE et Lorraine AGOFROY sont élus représentants titulaires.

Pierre WEICK recueille les candidatures des suppléants et procède au vote à main levée :

- *Gabriel TATIN*
- *Alain CLARET*
- *Francis BUISSON*
-

Gabriel TATIN, Alain CLARET et Francis BUISSON sont élus représentants suppléants.

5. Désignation des délégués auprès de l'OTI

Rapporteur : Isabelle COLLAVET

Considérant les statuts de l'Office de tourisme intercommunal qui prévoient que le conseil d'administration est composé de 12 membres de droit à raison de 10 représentants désignés parmi les élus des communes fondatrices de l'association :

- 5 pour Autrans-Méaudre en Vercors,
- 3 pour Lans en Vercors,
- 1 pour Saint-Nizier du Moucherotte
- 1 pour Engins
- 2 représentants de la communauté de communes du Massif du Vercors.

Isabelle COLLAVET rappelle que L'OTI a été créé en 2017. Il regroupe les communes de Lans en Vercors, St Nizier-du-Moucherotte, Autrans-Méaudre en Vercors et Engins.

Le conseil d'administration se compose de :

- 12 membres de droit (dont 5 pour la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors)
- 2 représentants de la Communauté de communes du Massif du Vercors
- 1 représentant de la fédération départementale des offices de tourisme de l'Isère
- 1 représentant de Vercors Pro (anciennement Vercors tourisme)
- 12 membres actifs (membres du comité de station, des socio-pro)

Isabelle COLLAVET recueille les candidatures et procède au vote à main levée :

- Stéphane FAYOLLAT- 19 voix
- Julie MARIENVAL- 23 voix
- Isabelle COLLAVET – 19 voix
- Bernard ROUSSET- se retire
- Patricia GERVASONI – pas de vote
- Nicole BESNARD – pas de vote
- Martine DE BRUYN – se retire

Stéphane FAYOLLAT, Julie MARIENVAL, Isabelle COLLAVET, Nicole BESNARD et Patricia GERVASONI sont élus représentants de l'OTI à l'unanimité.

Pierre WEICK explique que les communes membres de l'OTI aimeraient intégrer les communes de Villard de Lans et Corrençon cette année, pour devenir réellement un office intercommunal.

Isabelle COLLAVET ajoute qu'en plus de cet objectif, il est prévu de créer un nouveau site internet pour l'OTI. Pascale MORETTI ajoute que le projet de site internet est déjà bien avancé, Isabelle COLLAVET répond que seul le cahier des charges techniques de l'appel d'offre est rédigé, le contenu du site n'a pas encore été travaillé.

6. Approbation des membres extérieurs de la commission forêts/agriculture

Rapporteur : Florian MICHEL

Monsieur le maire propose d'étendre la commission Forêt et Agriculture à des membres extérieurs au Conseil.

Il propose les candidatures de Mr Patrick GAILLARD et Mr Pierre BUISSON pour les sujets liés aux forêts et Mr Paul FAURE pour des sujets liés à l'agriculture.

Florian MICHEL explique qu'il a souhaité ajouter des membres extérieurs au Conseil Municipal, dont les compétences et le savoir pourront les aider dans les prises de décisions.

Lorraine AGOFROY demande si nous n'aurions pas pu faire un appel à candidature sur ce sujet. Pierre WEICK explique que le savoir « des anciens » qui ont suivi ces sujets par le passé est fondamental, et nécessaire pour le futur. C'est un choix de « bon sens ». Il ajoute cependant que la commission forêt n'est pas fermée.

Christophe CABROL abonde dans le sens de Lorraine AGOFROY, précisant que d'autres personnes du territoire ont ces connaissances et qu'il est dommage de limiter à trois les membres de cette commission.

Alain CLARET trouve dommage que cette commission, riche de connaissances effectivement, ne transmette pas à d'autres personnes ce savoir. Monsieur le Maire répond que le choix de mettre un président et un adjoint de la jeune génération a été fait dans l'idée de les former et leur transmettre ce savoir et ajoute qu'ils sont là pour apprendre.

→ *La délibération est adoptée à la majorité de voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

7. Acquisition parcelle de forêt au lieu-dit des Sabots à Autrans

Rapporteur : Gabriel TATIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme Nadine ARNAUD a mis en vente une parcelle forestière cadastrée n°183 section 021B, lieu-dit « Les Sabots », d'une surface cadastrale de 5 770 m² et limitrophe sur 2 côtés par des parcelles forestières communales.

Suivant l'article L331-22 du Code Forestier, la commune a souhaité appliquer son droit de préemption et acquérir ce bien proposé au prix de 4 900€.

Monsieur le maire propose :

- D'acquérir auprès de Mme Nadine ARNAUD la parcelle cadastrée n°183 section 021B, lieu-dit « Les Sabots », d'une surface cadastrale de 5 770 m², pour un montant forfaitaire de 4 900 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la dépense d'investissement s'attachant à cette acquisition, qui a été inscrite au budget annexe « bois et forêts » 2020, opération 114, article 2111.

Gabriel TATIN explique que la commune, en appliquant son droit de préemption, a la possibilité d'acquérir une parcelle sur le secteur des Sabots, au nord du village d'Autrans. Il explique que les deux parcelles voisines sont déjà la propriété communale.

Christophe CABROL demande si cette acquisition est bien inscrite au budget 2020, Gabriel TATIN explique que cette acquisition a été déjà inscrite au budget 2019 mais que la délibération n'avait jamais pu être prise (elle apparaît donc dans les restes à réaliser 2020).

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

8. Vente parcelle de terrain aux Eperouses à Autrans

Rapporteur : Gabriel TATIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le dossier concernant l'orientation d'aménagement et de programmation dit « bar des colonies ». Par délibération en date du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a acté le principe de cession de la parcelle 021 AH 396 afin de permettre l'accès à l'opération d'aménagement.

Considérant l'estimation très élevée (20 000 €) de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 2 décembre 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas suivre cet avis pour plusieurs raisons :

- Le coût d'achat initial du terrain auprès du Département et les frais de notaire s'y afférents se sont élevés à 3400 €. La commune a pris en charge le déplacement de la clôture.
- Cet achat a été fait dans le but de faciliter l'opération d'habitat compact avec des petits terrains permettant une accession abordable en réponse aux besoins de logements sur le territoire.
- Les terrains situés dans l'OAP sont en longueur, obligeant à faire une voirie assez importante, impactant le coût total de l'opération.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que la parcelle de terrain cadastrée 021AH 396 d'une contenance de 412 m² appartient au domaine privé communal,

Considérant la promesse d'achat faite en date du 27 juillet 2020 par M. Gaël DABBENE gérant de la société LEX-AEQUO, au prix de 5 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

Monsieur le Maire propose de :

- Vendre la parcelle cadastrée 021AH 396 sise lieu-dit « Les Eperouses » au prix de 5000 € à M. Gaël DABBENE gérant de la société LEX-AEQUO

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Gabriel TATIN explique que nous sommes dans le cadre d'une OAP (orientation d'aménagement programmé) qui était inscrite au PLU de la commune d'Autrans et qui a été reprise par le PLUI. Le souci qui avait été rencontré sur ce projet, déjà en 2013, était l'accès à ce terrain. Les 3 propriétaires des terrains doivent faire l'acquisition de cette bande d'accès qui permettra la poursuite de l'opération. La commune avait fait l'acquisition de cette parcelle pour 3400€. Aujourd'hui il est proposé de la céder à 5000€.

Lorraine AGOFFROY demande pourquoi la vente de cette parcelle a été estimée à 20 000€ par les Domaines, et que nous la vendons seulement 5000€. Gabriel TATIN explique que l'estimation des Domaines est obligatoire, mais qu'elle ne reflète pas la réalité. Ils prennent seulement le prix moyen de transaction des terrains en devenir d'urbanisation et appliquent une multiplication.

Lorraine AGOFFROY précise que l'achat de la parcelle, ainsi que les travaux de déplacement de la clôture ont coûté bien plus cher à la commune que 5000€. Gabriel TATIN répond que la commune en est consciente mais ne veut pas remettre en question le projet global de l'OAP et que c'est une aide à l'urbanisation pour ce secteur.

Lorraine AGOFFROY souhaite mettre en garde contre la société LEX-AEQUO qui construit des maisons « tout à fait classiques ». Gabriel TATIN répond qu'ils aménagent des terrains mais ne sont pas des constructeurs. Maryse NIVON précise qu'ils ont une approche très écologique de la viabilisation (un minimum d'enrobé, cheminement piéton, éco-végétalisation...). Elle ajoute également que les prix de vente des terrains vont être élevés, et qu'ils ne sont pas prévus pour des personnes à moindre revenu. Elle partage son ressenti de « sérieux » de l'entreprise dans les prémices du projet. Ils voudraient proposer huit lots d'environ 570 m². Elle ajoute que c'est la première fois qu'elle rencontre un aménageur de terrain soucieux de l'environnement.

→ *La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFFROY et Nicole BESNARD)*

9. Travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois-énergie

Rapporteur : Florian MICHEL

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois-énergie sur le territoire de la commune. Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2020, et donnent lieu à une valorisation « bois énergie ».
Le montant des travaux est fixé à 43000 euros HT

Les parcelles communales concernées sont :1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 176, soit une surface nettoyée de : 38 ha

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif à ce projet spécifique

- Dépenses subventionnables : 43 000€ HT (tri des bois dans coupe de bois façonnés)
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général : 500 €/ha soit 19 000€
- Montant total des subventions 19 000€
- Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés 24 000€
- La somme totale à la charge de la commune s'élève à 24 000€

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le plan de financement présenté,
- De s'engager à approvisionner les hangars à plaquette communaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet
- De demander au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Florian MICHEL explique que la commune possède deux hangars à bois, un sur Autrans et l'autre sur Méaudre, celui d'Autrans était mis à disposition de la CCMV, mais il vient d'être récupéré par la commune. Il précise que le hangar de Méaudre est quasiment plein, et qu'il y aura 350m³ à rembourser à la CCMV qui sont stockés dans celui d'Autrans, et un broyage est prévu à l'automne pour le compléter. La commune dispose de deux chaufferies à bois et une troisième en construction ce qui représentera environ 1200m³ de consommation à l'année.

Monsieur le Maire précise que cette aide est demandée chaque année au département. L'année dernière ils avaient subventionné à hauteur de 15 000 euros. Il poursuit en faisant savoir que le volume total des deux hangars (2000 m³ environ) couvrira largement la consommation estimée pour la commune de 1200m³, la commune pourra donc vendre une partie de ses plaquettes à des particuliers, comme elle le fait déjà.

Nicole BESNARD demande si cette dépense était prévue au budget 2020.

Monsieur le Maire répond que oui, elle est prévue au budget bois et forêt.

Lorraine AGOFROY demande si la commune a une estimation du cubage de cette exploitation pour pouvoir calculer un prix au mètre carré.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas le chiffre ici.

Pierre WEICK ajoute que cette exploitation est aussi un bon moyen de retirer le bois mort des forêts et que l'on pourra retrouver l'information demandée par Lorraine AGOFROY dans les documents de l'ONF.

Florian MICHEL précise qu'en 2019 ils avaient exploité 701m3 mais à cette date nous n'avions que le hangar bois de Méaudre.

Christophe CABROL demande si les particuliers vont être intéressés par cette vente de plaquettes. Monsieur le Maire répond qu'il y a un peu de demande.

Florian MICHEL retrouve le cubage pour l'exploitation 2020 soit 910m3+ 300m3 déjà en stock.

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

10. Créations et suppressions de postes – budget communal

Rapporteur : Pascale MORETTI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2020 proposé par le Centre de Gestion de l'Isère,

Vu la nécessité de créer un poste suite au départ à la retraite d'un agent en poste au service administratif,

Vu la demande d'un agent de baisser son temps de travail,

Monsieur le Maire propose de :

- SUPPRIMER au 31 juillet 2020 :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,

- CREER au 1er août 2020 :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet 80%
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

- SUPPRIMER au 31 août 2020, suite à une baisse de temps de travail d'un agent :

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet 80%,
- CREER au 1er septembre 2020, suite à une baisse de temps de travail d'un agent :
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet 65%.
- Que le tableau des emplois soit ainsi modifié pour l'année 2020.
- AUTORISER Monsieur le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires.
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire à réaliser et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pascale MORETTI explique que comme chaque année, suite à l'évolution de la carrière des employés, les départs en retraite, les modifications de temps de travail demandées par les employés, il faut modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire explique que tout cela est prévu au budget et relève de la gestion quotidienne de la commune.

Nicole BESNARD demande des explications sur la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet. Pascale MORETTI explique qu'il s'agit du remplacement d' Edith LAZZARONI partie à la retraite qui était sur un autre grade, il convient de créer celui de Sabrina qui vient d'être embauchée.

➔ *Délibération approuvée à l'unanimité*

11. Recrutement des saisonniers – été 2020

Rapporteur : Bernard ROUSSET

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de compléter les effectifs des différents services municipaux pour le printemps, l'été et l'automne 2020 compte-tenu des besoins saisonniers suivants :

- Budget des Remontées Mécaniques : 4 agents des remontées mécaniques (convention collective des Remontées Mécaniques),
- Budget communal : 29 agents en tant que caissiers, préposés aux vestiaires, maîtres nageurs (piscine), agents polyvalents espaces verts et services techniques, une animatrice et 14 « chantiers jeunes » (grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale),
- Budget Bois et Forêts : 4 ouvriers forestiers (convention collective des ouvriers forestiers sylviculteurs de la région Rhône-Alpes).

Le conseil Municipal propose d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents saisonniers répartis entre les différents services municipaux et à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.

Monsieur le Maire précise que cette délibération aurait dû être prise au mois de mai. La crise sanitaire Covid-19 a empêché le Conseil Municipal de se réunir pour délibérer. Le personnel a déjà été embauché et cette délibération vient donc régulariser la situation.

Pascale MORETTI fait remarquer qu'en plus des 29 agents cités, il y a les 14 chantiers jeunes qui sont embauchés une semaine à mi-temps ce qui ne représente pas un gros budget.

Nicole BESNARD demande quels statuts avaient ces agents, et s'ils avaient déjà signé leurs contrats.

Monsieur le Maire répond que les contrats sont tous signés, la délibération vient régulariser leur situation.

Christophe CABROL demande s'il peut avoir un tableau de la répartition des saisonniers, et Nicole BESNARD demande également si l'on peut leur fournir un organigramme du personnel complet de la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'une rencontre entre les élus et l'ensemble du personnel est prévue en septembre, et qu'un nouvel organigramme va être proposé et mis à jour.

→ Délibération approuvée à l'unanimité

12. Subventions aux associations – exercice 2020

Rapporteur : Maryse NIVON

Considérant les demandes de subvention des associations reçues en mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, au titre de l'exercice 2020,

Suite à la réunion de travail de la commission finances portant sur l'examen de l'ensemble des demandes, Monsieur le maire propose au conseil municipal de répartir un crédit de 173 253 € pour les subventions aux associations, au titre de l'année 2020, ventilé de la manière suivante :

| Autrans-Méaudre en Vercors | |
|--|--------------------|
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 1 500,00 € |
| AMICALE DU PERSONNEL | 4 000,00 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MEAUDRE | 1 300,00 € |
| BIBLIOTHEQUE ASSOCIATION DRABONS | 3 200,00 € |
| BIBLIOTHEQUE « L'OISEAU LIRE » | 3 200,00 € |
| CAP VERCORS L'HIVERNALE | 1 000,00 € |
| CHORALE « LA CLEF DES CHAMPS » | 400,00 € |
| CLUB DU CLARET | 500,00 € |
| CLUB DU MEAUDRET | 500,00 € |
| FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTAGNE | 56 900,00 € |
| FNACA / UMAC AUTRANS | 160,00 € |
| FNACA MEAUDRE - ANCIENS D'ALGERIE | 160,00 € |
| LA FOULEE BLANCHE | 13 000,00 € |
| MEAUDRE ANIMATIONS | 23 700,00 € |

| | |
|------------------------------|-------------|
| MEAUDRE REEL | 500,00 € |
| SKI AMICAL MEAUDRAIS | 11 000,00 € |
| SOUPAPE | 1 300,00 € |
| SYNDICAT AGRICOLE D'AUTRANS | 1 800,00 € |
| SYNDICAT AGRICOLE DE MEAUDRE | 2 600,00 € |
| TENNIS CLUB AUTRANS | 2 000,00 € |
| UMAC MEAUDRE | 333,00 € |
| US AUTRANS | 29 200,00 € |
| VERCORS EN SCENES | 15 000,00 € |

Monsieur le Maire propose d'approuver la ventilation des subventions aux associations ci-dessus.

Maryse NIVON apporte les précisions suivantes :

- *L'amicale des sapeurs-pompiers reçoit une subvention pour payer les cotisations retraite des pompiers*
- *L'amicale du personnel de la commune devra donner plus détails sur l'utilisation de la subvention*
- *La subvention de la Bibliothèque des Drabons augmente, pour être en concordance avec le plan lecture du département et bénéficier de leur subvention*
- *La subvention du Festival International du film de montagne inclue le salaire chargé de la directrice (11000€ de subvention de fonctionnement)*
- *La Foulée Blanche avait demandé une subvention plus importante, la mairie doit les rencontrer, pour le moment 13 000€ sont accordés*
- *Méaudre Animation a reçu 5000€ de moins cette année car il n'y a pas eu d'animations, cette subvention est reportée à l'année prochaine*
- *Baisse de la subvention pour le Ski amical Méaudrais car l'année dernière ils avaient eu une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un véhicule*
- *Augmentation de la subvention pour le Tennis club Autrans car l'association est en difficulté financière*
- *Baisse de la subvention pour Vercors en scène, car le festival n'a pas pu avoir lieu.*

Isabelle COLLAVET précise que la subvention versée à Vercors en scène est versée pour moitié, ne sachant pas s'ils ont des assurances qui les ont dédommagés de leur perte financière. Il ne faut pas non plus abandonner cette association dont le festival marche très bien et dont les répercussions sont bénéfiques pour la commune.

Hugues MAILLARD demande s'il y a un salaire inclus dans la subvention à l'US Autrans. Maryse NIVON répond que non, elle précise qu'ils n'ont pas le même nombre d'adhérents que le SAM et qu'ils ont l'activité saut à ski en plus. Ces jeunes d'Autrans se déplacent beaucoup en compétitions et ont donc plus de frais.

Nicole BESNARD fait remarquer qu'il faudrait établir un cadre d'attribution et un règlement d'attribution, avec des critères de sélection. Elle précise qu'avec le document de demande de subvention actuel on a peu d'éléments pour décider de l'attribution et du montant de la subvention.

Maryse NIVON précise qu'il y a des critères en place : s'il y a des enfants concernés par l'activité, s'il y a de l'animation générée, ou un plus pour la commune...

Nicole BESNARD répond qu'il faudrait que ce soit plus cadré, pour être rendu plus visible également.

Pascale MORETTI et Hubert ARNAUD souhaitent rappeler que ce sont des associations avec très souvent des bénévoles à leur tête, et qu'il faut faire une différence entre les petites et les grosses associations ; on ne peut pas demander à une petite association de justifier par des dossiers complexes un tout petit montant.

Nicole BESNARD pense que toutes les associations devraient justifier de leurs valeurs défendues.

Christophe CABROL rejoint Hubert ARNAUD en expliquant que les associations font vivre le village, qu'on ne peut pas leur imposer un cadre rigide, qu'il faut tout de même s'adapter à eux.

Hubert ARNAUD donne pour exemple la CCMV qui a mis en place un dossier de demande de subvention très détaillé. La majorité des bénévoles ne postulent même plus et abandonnent leurs associations.

Nicole BESNARD précise qu'il faut s'éloigner de cette « proximité » avec les associations et pendre du recul.

Sylvain FAURE explique que pour le syndicat agricole d'Autrans et Méaudre, le cadre et les objectifs sont les mêmes, mais il faut faire une différence entre les deux associations qui n'ont pas le même nombre d'agriculteurs ni les mêmes actions.

Isabelle COLLAVET pense qu'il ne faut pas devenir trop rigide, sinon on risque de perdre les associations, il ne faut pas professionnaliser le bénévolat.

Nicole BESNARD ajoute que le contrôle sur les associations n'est pas suffisant.

Pascale MORETTI ajoute que dans chaque association il y a un représentant élu, qui peut s'exprimer lors de l'attribution des subventions. Elle ajoute qu'à partir d'une certaine somme il y a une convention d'objectif établie (23 000€).

Christophe CABROL revient sur la subvention du FIFMA qui inclue le salaire de la directrice ; il s'interroge alors de la voir apparaître dans l'organigramme de la commune sous l'axe culture.

Hubert ARNAUD répond que c'est un jeu d'écritures : on donne une subvention à l'association, la commune facture auprès de l'association le salaire chargé de la directrice, car si elle est bien salariée de la commune elle est cependant mise à disposition du festival par le biais d'une convention.

→ Délibération approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)

13. Indemnité de conseil au comptable public – exercice 2019

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer à Monsieur le trésorier. Celles-ci s'élèvent, pour 2019, à un montant total brut de **1 338,43€**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider de demander le concours de Monsieur le Trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- De décider d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- De décider que cette indemnité sera accordée à Monsieur Laurent RESTOUEIX, comptable du Trésor,
- De décider que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020.

Monsieur le Maire explique que c'est un pourcentage sur l'ensemble des opérations réalisées l'année budgétaire précédente qui est reversé au comptable du Trésor Public. Les communes sont libres de la verser ou non.

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

14. Approbation du compte de gestion 2019 des Remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

Considérant les comptes de gestion 2019 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, trésorier principal de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2019 du budget Remontées mécaniques de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2019 des Remontées mécaniques conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.

Maryse NIVON explique qu'au mois de mars le compte administratif des remontées mécaniques a été approuvé. Monsieur Restoueix établit alors les comptes de gestion, qui sont le reflet des comptes administratifs.

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

15. Affectation résultat 2019 des remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

Mr le Maire propose d'affecter les résultats 2019 des remontées mécaniques comme décrit dans l'annexe au rapport ci-joint.

Maryse NIVON reprend les chiffres du tableau annexe fournit.

Christophe CABROL demande pourquoi une telle différence de résultat entre 2018 et 2019. Maryse NIVON explique qu'en 2018 on a transféré une partie de l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement, comme la loi nous y oblige. Christophe CABROL demande pourquoi la commune a fini l'année en négatif. Maryse NIVON répond que le chiffre d'affaires n'a pas été bon (surtout en début de saison, avec peu de recettes sur décembre).

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

16. Budget primitif 2020 remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition budgétaire pour l'exercice 2020 pour le budget annexe « Remontées mécaniques ».

Monsieur le Maire rappelle que le présent budget sera transmis à la trésorerie de Villard de Lans.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des remontées mécaniques en date du 29 juillet 2020,

Le Conseil Municipal propose d'adopter le budget primitif « REMONTEES MECANIKUES » pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | 1 793 517,52€ |
| Dépenses votées | 1 747 050,00€ |
| Report déficit | 46 467,52€ |

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Recettes votées | 1 793 517,52€ |
| Report excédent | |
| Section d'investissement | 1 393 174,03€ |
| Dépenses votées | 984 410,00€ |
| Restes à réaliser en dépenses | 408 764,03€ |
| Report déficit | |
| Recettes votées | 983 166,57€ |
| Restes à réaliser en recettes | 201 766,00€ |
| Report excédent | 208 241,46€ |

Maryse NVON précise que l'année 2020 a été difficile, sur les trois premiers mois de l'année la commune a perdu 1 000 000€ de chiffre d'affaires. On a eu aussi moins de frais et moins de charges salariales. Il a été décidé d'amortir à 75% les investissements pour pouvoir équilibrer ce budget.

L'année 2020 ne pourra pas être rétablie en une seule année, la commune devra probablement abonder ce budget pour 100 000€.

Christophe CABROL souligne que l'annexe est agréable à lire et compréhensible.

Nicole BESNARD précise que ce sont les habitants qui vont supporter cette année difficile et qu'ils doivent être mis au courant.

Maryse NIVON explique qu'ils vont être mis au courant par un compte-rendu et que la régie des remontées mécaniques doit être soutenue car elle est vectrice d'emplois et un moteur économique.

Nicole BESNARD s'inquiète de ce que deviendra ce budget dans l'avenir.

Maryse NIVON répond qu'en 22 ans c'est la première année que l'on n'a pas réussi à enneiger les pistes, il y a eu également le covid-19, la situation devrait retourner à la normale les années à venir.

Pierre WEICK rappelle qu'il faut réfléchir à un programme de diversification des activités touristiques pour palier à ce problème de manque d'enneigement.

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup d'activités sont développées dans ce sens : zipline, tubing...

➔ *Délibération approuvée à la majorité des voix (2 contre : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

17. Tarifs remontées mécaniques 2020-2021

Rapporteur : Isabelle COLLAVET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des Remontées Mécaniques annexés au présent rapport, pour la saison d'hiver 2020-2021.

Isabelle COLLAVET explique qu'il y a peu de changements avec l'année précédente, à part une petite augmentation 1,5% sur l'ensemble des tarifs.

Il existe toujours un grand partenariat avec la station de Lans en Vercors avec des tarifs en commun (tarif saison, tarif séjour...) et des opérations commerciales comme celle de la super prévente en octobre 2020 (forfait à 141€ au lieu de 219€) La commune essaye d'aller chercher tout type de clientèle et par tous les moyens (Pourcentage de remise si mauvais enneigement, prix pour des actions commerciales, journée st valentin, etc...) et avec beaucoup de communication (spots radio....)

Patrick GAUDILLOT demande des précisions sur le forfait saison, et s'il y a des retombées pour la commune si une personne achète un forfait saison à Lans.

Hubert ARNAUD répond que non, MAIS que la plupart des personnes qui achètent le pass saison sont des locaux et naviguent entre les stations.

Christophe CABROL demande si l'échange des fichiers se fait correctement entre Lans en Vercors et Autrans-Méaudre en Vercors car il y avait eu des problèmes par le passé. Isabelle COLLAVET répond qu'effectivement les deux communes n'ont pas le même système électronique mais des passerelles sont créées et cela fonctionne bien dorénavant.

Florian MICHEL demande si une réflexion de forfait à l'année activités été+hiver a été réfléchi. Isabelle COLLAVET explique qu'il y a déjà un forfait saison été, et qu'un forfait complet hiver + été est en réflexion, ils attendaient d'avoir plus de d'activités à proposer.

Monsieur le Maire précise que cela a été développé pour le ski nordique (ski roue + ski nordique) et que cela marche moyennement.

Isabelle COLLAVET précise qu'il a été rajouté une ligne aux tarifs concernant les remises pour le faible enneigement et les journées commerciales, pour plus de clarté pour le comptable public.

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

18. Demande de financement au TE38 pour des travaux d'éclairage public

Rapporteur : Florian MICHEL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux sur l'éclairage public de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors doivent être réalisés au troisième trimestre 2020.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 23 947.50€ HT

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du TE38 pour ces travaux au titre du retour de redevance R2.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au TE38.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec TE38 et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la réalisation des travaux sur l'éclairage public de la commune pour un coût total de 23 947,50 € HT
- De demander que la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors établisse une demande de financement auprès du TE38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec TE38.

Florian MICHEL explique que depuis fin 2019, TE38 a décidé d'octroyer des subventions pour le remplacement des éclairages publics et l'économie d'énergies (maximum 40 000€ par an), avec priorité à l'enfouissement, puis à la mise en conformité, la sécurité, l'éclairage de confort et enfin la mise en lumière architecturale.

Hubert ARNAUD précise que les travaux ont débuté rue de la Galochère et rue des Ecoles pour l'enfouissement basse tension et télécommunications. Ce projet aurait pu être réalisé l'année dernière mais TE38 nous a demandé d'attendre un an pour pouvoir bénéficier de la subvention qui sera d'environ 35%.

Alain CLARET demande s'il serait possible d'inscrire dans les prochains travaux sur l'éclairage public la zone d'entrée d'Autrans vers les tremplins, dans un souci de sécurisation. Le conseil municipal en prend bonne note.

➔ *Délibération approuvée à l'unanimité*

D. Questions diverses

Attribution commissions CCMV

Chaque commission de la CCMV a 10 membres élus à nommer, plus le président. La commune d'Autrans- Méaudre en Vercors a droit à 2 élus par commission.

- *Commission des moyens généraux et ressources humaines*

Présidée par Stéphane FALCO.

Maryse NIVON et Christophe CABROL sont candidats.

- *Commission Protection de l'environnement*

Présidée par Hubert ARNAUD.

Gabriel TATIN et Lorraine AGOFROY sont candidats

- *Commission Enfance jeunesse et vie locale*

Présidée par Véronique RIONDET.

Pascale MORETTI et Guillaume HENRY sont candidats

- *Commission économie*

Présidée par ARNAUD MATHIEU

Sylvie ROCHAS et Noëlle DONET sont candidates

- *Commission PLUI-H*

Présidée par ARNAUD MATHIEU

Gabriel TATIN, Maryse NIVON / Patrick GAUDILLOT sont candidats

- *Commission Agriculture et forêt*

Présidée par JEAN PAUL UZEL

Florian MICHEL et Alain CLARET sont candidats.

- *Commission transition énergétique*

Présidée par Pierre WEICK

Lorraine AGOFROY et Noelle DONET sont candidats

- *Commission tourisme*

Présidée par Mickael KRAEMER

Bernard ROUSSET et Nicole BESNARD sont candidats

- *Commission Événementiel, équipements et sport*

Présidée par Thomas GUILLET

Pascale MORETTI et Julie MARIENVAL sont candidates

Ces listes de noms seront donc transmises à la CCMV.

Travaux en forêt communale

Florian MICHEL propose au Conseil Municipal de demander une subvention au département de 1080€ pour le dépressage sur Gève, l'ONF se chargera du suivi dossier.

→ *Délibération approuvée à l'unanimité*

Divers

- *Florian MICHEL informe qu'il va rencontrer Thierry LOZE à la CCMV au sujet de la Via Vercors, et demande si il y a des informations à faire remonter auprès de lui.*

Bernard ROUSSET explique qu'il a aussi travaillé avec Thierry LOZE et la commission sports de la CCMV, pour évoquer l'idée de créer une piste pour relier Méaudre et Lans en Vercors.

- *Gabriel TATIN explique qu'ils vont devoir urgemment solliciter TE38 pour pouvoir alimenter en basse tension les deux stations de pompages qui vont remonter l'eau potable à la Sure, si l'on veut que ce soit opérationnel cet hiver.*

- *Isabelle COLLAVET souhaite aussi informer que les choix concernant la collecte de la taxe de séjour ont porté leur fruit.*

Elle explique que 88 000€ ont été déclarés en 2019 et cette année on devrait percevoir 117 000€ (augmentation de 33 %)

Cela confirme que le travail de Barbey consulting a été sérieux, et elle propose des axes d'amélioration :

- *Annualisation des collectes (1^{er} janvier au 31 décembre, délibération à prendre).*
- *Rencontre des acteurs sur le terrain (ex : les agences immobilières qui règlent les taxes de séjour mais ne donnent aucun détail sur ces montants payés)*
- *Sensibiliser pour améliorer la qualité des déclarations sur la plate forme,*
- *Campagne de tract au printemps*
- *Ateliers de formation*

- *Relances des mauvais payeurs*

La commune est également en réflexion pour savoir si la commune pourrait reprendre ces services une fois l'engagement avec Barbey consulting arrivé à échéance. (fin 2021)

- *Christophe CABROL propose de mettre l'organigramme du personnel sur le site internet, et d'avoir un espace « cloud » avec de la documentation à télécharger. Isabelle COLLAVET explique qu'une fois la réorganisation des services faite, ce sera mis en place.*
- *Pierre WEICK explique qu'à ce jour, toutes les commissions ont pu se réunir pour un premier temps de travail. Il précise que concernant la participation citoyenne, il a été décidé qu'un 1^{er} café citoyen se tiendrait à Méaudre le 12 septembre 2020 de 9h30 à 12h30. Il se déroulera tous les mois, et sera un lieu d'échange entre élus et habitants.*
- *Pascale MORETTI informe le Conseil qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs des cantines cette année.*
- *Alain CLARET félicite l'ensemble des élus qui ont tous beaucoup travaillé pour les commissions et communiqué sur leur travail (rapport par exemple) et espère que cet élan perdurera. Il souligne un problème rencontré personnellement : il souhaitait acheter des billets pour le parcours aventure, il n'a pas pu trouver sur le site de l'office le tarif préférentiel pour les matinées, alors qu'il a pu le valider sur le site de la commune de Lans en Vercors. Pascale MORETTI précise que c'est la même chose pour la luge. Isabelle COLLAVET explique que le site doit être amélioré rapidement, pour devenir le site de l'OTI. Pour le moment Lans en Vercors possède un agrément « agence de voyage » que nous n'avons pas et peut donc commercialiser les activités touristiques de la station.*
- *Monsieur le maire fait un retour sur la réunion de travail sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCMV. Le conseil avait approuvé un transfert au 1er janvier 2021. Suite au bureau des maires et au dernier Conseil communautaire, le transfert est finalement souhaité au 1er janvier 2023 mais sous réserve que l'on travaille d'ores et déjà sur le sujet et sur le mode de fonctionnement, pour être tout de suite efficaces en 2023. La commune est en attente du schéma d'assainissement.*

La séance est levée à 22h50

Hubert Arnaud, Maire, le 6 août 2020

